



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 14 novembre 2019 à 9 h
7701, boul. Louis-H. La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville
Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

Mme Andrée Hénault arrive à 9 h 03.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mohamed Cherif Ferah, Directeur d'arrondissement
Mme Jennifer Poirier, Secrétaire d'arrondissement

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

HEURE D'OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 9 h 02.

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 9 h 02, mais aucune question n'est posée.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 9 h 03, mais aucune question n'est posée.

10.02

CA19 12256

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 14 novembre 2019, à 9 h

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 14 novembre 2019, à 9 h.

ADOPTÉE

10.03

CA19 12257

Adopter, avec changement, le second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA 70) » (RCA 70-2), afin d'ajouter la zone commerciale C-107 où peut être autorisé l'usage conditionnel bar ainsi que certaines conditions applicables

Attendu que lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 5 novembre 2019, des modifications ont été demandées;

Attendu qu'à la suite de l'adoption du premier projet de règlement, des modifications ont été apportées à ce projet de règlement et qu'une nouvelle copie du projet de règlement a été distribuée;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter, avec changement, le second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA 70) » (RCA 70-2), afin d'ajouter la zone commerciale C-107 où peut être autorisé l'usage conditionnel bar ainsi que certaines conditions applicables.

Ce règlement est susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE

40.01 1195365006

CA19 12258

Levée de la séance extraordinaire du 14 novembre 2019

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 9 h 05.

ADOPTÉE
70.01

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Jennifer Poirier
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le
3 décembre 2019.